

Notes féministes sur la XIXe Conférence internationale du travail : (Genève, 4-25 juin 1935) : [1ère partie]

Autor(en): **D.S.**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Le mouvement féministe : organe officiel des publications de l'Alliance nationale des sociétés féminines suisses**

Band (Jahr): **23 (1935)**

Heft 456

PDF erstellt am: **26.04.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-261991>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Le Mouvement Féministe

Parait tous les quinze jours le samedi

Réservez dès maintenant
l'après-midi du 1^{er} sep-
tembre....

— Pourquoi ?...

(Voir article en première page.)

DIRECTION ET RÉDACTION M ^{lle} Emilie GOURD, Crêts de Pregny ADMINISTRATION M ^{lle} Marie MICOL, 14, rue Micheli-du-Crest Compte de chèques postaux L. 943 Les articles signés n'engagent que leurs auteurs	Organe officiel des publications de l'Alliance nationale de Sociétés féminines suisses	ABONNEMENTS SUISSE..... Fr. 5.— ÉTRANGER..... 8.— Le numéro..... 0.25 Les abonnements partent du 1 ^{er} janvier. À partir de juillet, il est délivré des abonnements de 6 mois (3 fr.) valables pour la semaine de l'année en cours. ANNONCES La ligne ou son espace : 40 centimes Réductions p. annonces répétées
--	---	---

Lire en 2^{me} page:

- J. GUEYBAUD: L'élection d'une femme juge à Genève.
A la retraite?... non!
M. F.: Les femmes et la Société des Nations.
La protection de l'enfance.

En 3^{me} et 4^{me} pages:

- S. F.: Le Conseil Fédéral et le vote des femmes.
E. Gp.: Le Congrès d'Istanbul. La Convention d'égalité des droits. La nationalité de la femme mariée. Le paiement de la pension alimentaire.
L. H. P.: La conception de l'humanité dans la démocratie (Notes prises à Frauenfeld.)
A travers les Sociétés.

En feuilleton:

- Jeanne VUILLIOMENIER: Une exposition parisienne: Les broderies de Marie Monnier.
Glâné dans la presse.

La revision de la Constitution fédérale et les femmes

Nos lectrices savent que le Conseil Fédéral a fixé au dimanche 8 septembre la votation populaire sur la revision de la Constitution fédérale. Date déplorablement choisie, à l'extrême limite de la période des vacances, durant laquelle il est vraiment bien difficile, non seulement de faire une campagne politique quelconque, mais encore, et ce qui nous paraît au moins tout aussi nécessaire, d'éclairer l'opinion publique. Aussi, plusieurs partis politiques ont-ils protesté auprès du Conseil Fédéral, mais sans succès aucun.

Si donc, nous femmes, tant suffragistes que membre du Groupement *La femme et la démocratie*, nous plaignons de la complication que représente l'organisation d'une campagne à cette date là, nous avons la consolation de nous dire que la situation n'est pas meilleure (pour une fois!) pour les hommes. C'est ce que nous avons fait, et nos Comités se mettant à l'œuvre sans plus tarder, et au mépris des canicules de ces dernières semaines, se sont réunis à Berne, puis à Lausanne, pour dresser un plan de travail. Car il serait inadmissible que lorsqu'une question si grave, et dont la solution peut avoir une si grande importance sur les destinées de notre peuple tout entier, est posée devant les électeurs, nous, femmes, ne fassions pas entendre notre voix — autant pour protester une fois de plus et avec autant d'énergie que de chagrin contre notre exclusion injustifiée du scrutin, que pour dire notre attachement inébranlable, et quelle que puisse être l'issue de la votation, à ces principes de démocratie auxquels nous tenons par toutes les fibres de notre être.

Et c'est en s'inspirant de cette idée que le Comité suisse du Groupement *La femme et la démocratie* a décidé de convoquer les femmes suisses à des journées régionales toutes fixées à la date du dimanche 1^{er} septembre. Nos Confédérées se réuniront à Bâle, à Berne, à Zurich, peut-être à Saint-Gall, alors que nous, femmes romandes, nous nous rencontrerons toutes à Lausanne. Grâce en effet à la Fédération des Unions de Femmes du canton de Vaud, qui veut bien nous accueillir chez elle, vu la situation plus centrale de cette ville, il sera possible aux Genevoises, aux Neuchâteloises, et aussi espérons-le, à des Valaisannes, à des Fribourgeoises, à des Juraissiennes de langue française, de se rencontrer avec les Vaudoises, ce dimanche-là autour d'un programme, sur lequel nous espérons pouvoir fournir plus de détails dans notre prochain numéro, mais qui promet de donner satisfaction aux plus difficiles. Mais surtout, et dès aujourd'hui, nous voudrions mettre devant la conscience de toutes nos lectrices, plus encore, de toutes les femmes suisses, qui réalisent l'importance de cette votation du 8 septembre, leur devoir impérieux de manifester, elles qui ne pourront pas voter le di-

Notes féministes

sur la XIX^e Conférence Internationale du Travail
(Genève, 4-25 juin 1935)

I.

De nouvelles figures féminines

Alors que nous n'avons pas retrouvé quelques visages familiers à cette dernière Conférence, de nouvelles figures de femmes y ont apparu qui retenaient l'attention. Ce fut tout d'abord Miss Grace Abbott, déléguée gouvernementale des Etats-Unis, grande femme pâle aux traits réguliers. Son regard pénétrant et son maintien autoritaire font penser à un chef de tribu indienne. Elue présidente de la Commission chargée de préparer pour les séances plénières une recommandation concernant le chômage des jeunes gens, elle manifesta beaucoup d'intelligence, de calme, de clarté, d'énergie, et un à-propos déconcertant. Ces qualités firent d'elle une excellente présidente, et un membre marquant de la délégation gouvernementale américaine, bien qu'à notre avis de Suisse, éprise de « neutralité », elle aurait dû, comme présidente, être plus objective et intervenir avec plus de réserve en faveur des propositions qui lui agréaient.

Plus effacée, M^{lle} le Dr. Ada Paterson, déléguée gouvernementale de Nouvelle-Zélande, n'a pas été moins sympathique. Son extérieur et son attitude ferme et tranquille auraient aussi bien pu faire d'elle une de nos compatriotes du canton de Berne ou de Suisse orientale! M^{lle} Helga Karlsen, la déléguée du nouveau gouvernement travailliste norvégien, pâle et fluette, ne parlant que sa langue maternelle, dans laquelle elle s'exprima d'ailleurs en séance plénière avec fermeté et beaucoup de vie, contrastait avec Betzy Kjelsberg, encore déléguée de Norvège l'an passé, et dont nous n'oublierions pas de sitôt la bienveillance et la cordialité.

Dans la Commission présidée par Grace Abbott, l'Union Sud-Africaine fut représentée avec tact et habileté par Mrs. Stanley de

manche suivant, leur foi dans l'idéal démocratique et dans sa valeur pour l'existence de notre pays. Et nous savons par expérience que, si les femmes suisses hésitent parfois, quand on leur parle de droits à conquérir, elles répondent toujours et immédiatement à l'appel quand on leur montre un devoir à accomplir.

E. Gp.

Sucre, benzine, et bulletin de vote

Et nous alors ?...

Parmi les protestations de tout ordre qu'a fait jaillir en masse le relèvement inopiné des prix du sucre et de la benzine, on pouvait lire celle-ci sur une affiche placardée à Genève, et invitant les citoyens à manifester:

«...Mais au-dessus du Conseil Fédéral, des Chambres et de la bureaucratie, il y a le peuple tout entier, et il y a le

BULLETIN DE VOTE

Les auteurs de cette affiche ont-ils donc oublié que les femmes sont aussi touchées que les hommes par le relèvement de ces prix, mais qu'elles n'ont aucun bulletin de vote duquel se servir à la prochaine occasion, comme les y engageant ces citoyens?

Et ceux qui nous disent avec un sourire protecteur que si nous tenons tant que cela à voter... Mon Dieu, pourquoi pas? si cela nous fait plaisir, mais qu'ils ne voient pas à quoi cela nous servira... nous répondront-ils encore par cet éternel argument?...

Aidez-nous à faire connaître notre journal et à lui trouver des abonnés.



Cliché Mouvement Féministe

Miss Grace ABBOTT

Professeur à l'Université de Chicago
Première déléguée du gouvernement des Etats-Unis à la Conférence Internationale du Travail.

Villiers, conseiller technique, ancien membre du Conseil de protection de l'enfance de la ville du Cap, et membre du Conseil International des Femmes. M^{me} le Dr. S. Skopowa (Tchécoslovaquie) n'est pas inconnue chez nous, mais ayant dû quitter la Conférence avant la clôture, et conseiller technique du groupe ouvrier, elle ne put guère se mettre en évidence. La Begum Shaw Nawaz, déléguée hindoue, se fit remarquer davantage. C'est une très belle mahométane, intelligente, extrêmement obligeante et spirituelle. On prétend qu'il y a quelques années encore, elle était voilée: quel pas en avant accompli pour

qu'elle puisse ainsi participer publiquement à cette Conférence internationale du Travail!

L'emploi des femmes aux travaux souterrains dans les mines

C'est la Begum Shaw Nawaz, justement, qui fut nommée rapporteur à la séance plénière sur cette question, qui fut réglée de façon très réjouissante par l'adoption à une majorité étonnamment forte d'une Convention. Celle-ci, correspondant à l'opinion publique dans tous les Etats membres, a ainsi probablement chance d'être ratifiée et appliquée un peu partout. En principe, l'emploi des femmes aux travaux souterrains dans les mines de toutes catégories doit être interdit, mais des exceptions sont prévues en faveur des personnes qui occupent un poste de direction, de celles qui sont employées dans les services sanitaires et sociaux, et de celles qui descendent dans les mines aux fins d'études, ou pour exercer occasionnellement une profession non manuelle.

Certains délégués essayèrent, en séance plénière, de faire tomber l'exception prévue en faveur des femmes exerçant une activité non manuelle. La Conférence la maintint tout de même, ce qu'il faut attribuer en partie à une intervention judicieuse de la déléguée yougoslave Milena Atanatskovich, et en partie au fait que la Conférence, dans son ensemble, est partisan d'une protection raisonnable des travailleuses, mais ne veut pas empêcher les femmes à profession intellectuelle d'exercer l'activité qu'elles ont choisie elles-mêmes.

La Commission qui étudia cette question pour la séance plénière était présidée par M^{lle} G. J. Stemberg, directrice au Ministère des affaires sociales de Hollande. Par sa haute intelligence et son expérience des questions administratives, elle était particulièrement apte à assumer cette année, comme du reste l'année dernière, la présidence de cette Commission. Elle le fit avec une objectivité et un doigté qui ne sont pas étrangers au beau résultat que constitue l'adoption de la Convention.

(A suivre.)

Dr. D. S.

Encore des „Conseillères municipales privées“ en France

L'expérience de Dax

Notre dernier numéro était malheureusement déjà sous presse quand la nouvelle est arrivée des résultats de l'élection de Dax. On se souvient, en effet, que M. Millières-Lacroix, sénateur des Landes et maire, avait décidé que six conseillères municipales adjointes seraient élues par les électrices de la ville. 4682 électrices étaient inscrites, dont plus de la moitié, soit 2676, prirent part au vote. M. Millières-Lacroix présidait lui-même le bureau électoral, dont le fonctionnement était assuré par des femmes. Huit candidates se présentèrent pour six sièges, dont six sur une seule liste et deux comme candidates indépendantes.

Les six candidates en liste ont été élues: ce sont une sage-femme, une ancienne directrice d'école maternelle, une infirmière, une directrice de collège et deux femmes sans profession, dont l'une est présidente du groupe local de l'Union nationale pour le vote des femmes (tendance politique droite). Les deux candidates isolées, et trois candidates communistes ont obtenu de beaucoup plus faibles chiffres de voix.

Nous avons entendu critiquer avec une pointe de moquerie le chiffre des électrices ayant pris part au scrutin: mais ceux-là qui rient, savent-ils la proportion des électeurs masculins qui se dérangent souvent pour élire leurs autorités?... Et puis, il s'agit bien davantage d'une manifestation de principe que d'une élection normale, pour laquelle il n'est pas douteux que la participation au scrutin aurait été bien plus forte.

A Marseille

Le nouveau maire de Marseille, M. Tasso,

ayant demandé au Groupe de l'Union pour le Suffrage de lui désigner deux femmes pour faire partie de la Commission chargée de calculer l'indice du coût de la vie, M^{me} J. Bedouk (que connaissent bien toutes nos féministes suisses, de passage dans la cité méditerranéenne) lui a demandé d'élargir son geste en nommant aussi des conseillères privées, ceci en résultat de la magnifique campagne suffragiste au moment des élections, que nous avons relatée dans un précédent numéro.

A Valenciennes

Le Conseil municipal s'est prononcé à l'unanimité en faveur de la désignation de conseillères municipales privées, et a immédiatement prié les groupes suffragistes de la ville de lui présenter des candidates compétentes pour s'occuper des questions touchant à l'enfance, à l'hygiène, à l'urbanisme, etc.

Ailleurs encore...

De partout on signale de nombreuses femmes nommées, sinon pour siéger à titre d'adjointes dans les Conseils municipaux, du moins pour faire partie de Commissions municipales de bienfaisance, de protection de l'enfance, d'administration d'établissements hospitaliers, d'administration de bibliothèques, etc., etc.

Le vote des femmes aux Iles Philippines

Lors du récent vote populaire sur la nouvelle Constitution proposée pour les Iles, les femmes ont fait, pour la première fois, usage de leurs droits de citoyennes.

On n'en pourra pas dire autant des femmes suisses le 8 septembre prochain...